

L'exil forcé de handicapés français en Belgique

Faute de places, 6 500 handicapés mentaux sont accueillis dans des structures wallonnes soumises à peu de norme

Reportage

Envoies spéciale
Pommerœul (Belgique)

A l'heure exacte, ritualisée, du goûter, les pensionnaires du foyer Arpèges, en Belgique, prennent en silence, quoique côté à côté, leur café sous la véranda. La plus vaste pièce de ce pavillon reconverti en foyer pour 21 handicapés mentaux français. Ils disposent d'une vue, par-delà le parking, sur une longue parcelle herbeuse, se partagent, à deux ou trois par chambre, sur trois étages, trois petites salles de bains, un salon rempli de canapés tournés face à l'écran plat, et une minuscule salle d'activités.

A une demi-heure de voiture de Lille, Arpèges, institution privée créée il y a un an par un kinésithérapeute belge, a fait le plein en un tournemain. Elle n'est pas soumise aux normes françaises, qui imposent chambres et salles de bains individuelles, par exemple. Mais les délégués de l'association tutélaire Atinord, venus de France y visiteront deux majeurs protégés, apprendront la « *volonté de bien faire* » de la direction. « *Il y a un souci du résident, des projets de vie personnalisés, une bonne équipe d'éducateurs, un suivi médical sérieux, les locaux sont refaits à neuf, les activités variées.* » Y compris en extérieur, avec, au choix, piscine, bowling, médiathèque ou équithérapie.

« *Le haut du panier* », conclut, en quittant les lieux, Alain Jacquart, responsable Belgique d'Atinord, qui voit presque chaque mois sortir de terre un nouveau « home » wallon pour handicapés mentaux français. Selon les autorités sanitaires belges, près de 140 ont ouvert depuis 2000. Côté français, depuis 2005, trois rapports ont pointé l'ampleur du phénomène, en croissance depuis trente ans, dénonçant par là même le déficit d'accueil en France. Et évaluant à quelque 6 500 les handicapés mentaux français de tous âges hébergés en Belgique.

« *Notre République préfère les exporter, cela coûte moins cher, et en Belgique, ils ne gâchent pas le paysage*, s'emporte Christel Prado, présidente de l'Unapei, fédération d'associations de défense des handicapés mentaux. *C'est indigne! C'est une violence institutionnelle d'imposer cela aux familles. La personne handicapée doit grandir et vivre dans sa communauté, au plus près des siens.* »

Un plan lancé en 2008 par Nicolas Sarkozy devait permettre la création de 40 000 places d'ici à 2016. Son déroulé est respecté, assure la ministre déléguée aux personnes handicapées, Marie-Arlette Carloti (avec 24 000 places sorties de terre, 16 000 financées et programmées, 3 400 places destinées aux

Des structures à but lucratif

En Wallonie existent deux catégories d'établissements pour handicapés : les premiers, subventionnés, accueillent les handicapés belges et sont agréés et contrôlés par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph). Les seconds, structures sous autorisation de prise en charge (APC), ne perçoivent pas d'argent public et doivent se conformer à des normes minimales. Ils sont contrôlés par l'Awiph selon un cahier des charges peu contraignant. « *Nous ne pouvons pas les réglementer davantage sans nous heurter à la directive européenne Bolkestein, selon laquelle l'Etat ne peut pas poser d'entraves à l'initiative privée* », justifie l'Awiph. La majorité des 6 500 handicapés mentaux français accueillis en Belgique sont dans ces structures APC, sociétés commerciales à but



Dans le salon du foyer Arpèges, à Pommerœul, en Belgique, le 3 décembre 2013. ANNEE THIRON POUR LE MONDE

1,8 million de handicapés mentaux et physiques en France

capée comprenait près de 10 millions de personnes.

Les dépenses publiques consacrées à la prise en charge du handicap s'élevaient en 2008 à 37,5 milliards d'euros, soit 1,9 % du PIB. Elles étaient surtout assurées par la Sécurité sociale (40 %), l'Etat et les collectivités locales (30 %

Quelque 1,8 million de Français de 15 à 64 ans vivant à leur domicile bénéficiaient d'une reconnaissance administrative de leur handicap en 2007, selon les derniers chiffres publiés par l'Insee.

Selon une définition plus large (personnes rencontrant des difficultés importantes dans leur vie quotidienne), la population handicapée, ancien couvent situé à Bonsecours, à quelques centaines de mètres de la frontière française, qui s'est fait une spécialité de l'accueil des handicapés mentaux français, enfants et jeunes adultes – ils sont environ 450. Amélie y a passé deux semaines. « *C'est sinistre, se souvient Marie-Claire Locquet. Les gens sont comme des zombies, shootés aux médicaments, assis toute la journée, couchés à 18 h 30. Ils sont dans des chambres-dortoirs de 4 à 6 lits. Ils n'ont aucune intimité.* »

Atinord a tiré la sonnette d'alarme au printemps 2012 après y avoir vu « *des personnes sous la contrainte d'une institution close sur elle-même* ». « *Pas de respect de la dignité*, ancien couvent situé à Bonsecours, à quelques centaines de mètres de la frontière française, qui s'est fait une spécialité de l'accueil des handicapés mentaux français, enfants et jeunes adultes – ils sont environ 450. Amélie y a passé deux semaines. « *C'est sinistre, se souvient Marie-Claire Locquet. Les gens sont comme des zombies, shootés aux médicaments, assis toute la journée, couchés à 18 h 30. Ils sont dans des chambres-dortoirs de 4 à 6 lits. Ils n'ont aucune intimité.* »

Atinord a tiré la sonnette d'alarme au printemps 2012 après y avoir vu « *des personnes sous la contrainte d'une institution close sur elle-même* ». « *Pas de respect de la dignité*, ancien couvent situé à Bonsecours, à quelques centaines de mètres de la frontière française, qui s'est fait une spécialité de l'accueil des handicapés mentaux français, enfants et jeunes adultes – ils sont environ 450. Amélie y a passé deux semaines. « *C'est sinistre, se souvient Marie-Claire Locquet. Les gens sont comme des zombies, shootés aux médicaments, assis toute la journée, couchés à 18 h 30. Ils sont dans des chambres-dortoirs de 4 à 6 lits. Ils n'ont aucune intimité.* »

« Ces expatriations sont choquantes »

Questions à... Marie-Arlette Carloti, ministre déléguée aux personnes handicapées

Que pensez-vous du fait que la Belgique accueille des milliers de handicapés mentaux français ?

J'ai découvert en mars 2013, lors d'une visite en Belgique, que les « boîtes à Français », et combien elles étaient mal contrôlées. On m'a parlé du développement d'établissements créés par des associations privées à but lucratif pour accueillir des personnes handicapées mentales françaises, parce que les prix de journée français, notamment ceux payés par les conseils généraux, sont supérieurs aux prix payés par la Wallonie pour les handicapés belges. Ce phénomène provoque une frustration chez les Wallons qui n'y ont pas accès parce que les Français rapportent plus... Ces

pés. Cela ne devrait pas être le principal objectif. Nous évaluons à 5 000 le nombre de handicapés mentaux français accueillis dans ce secteur belge non conventionné. Essentiellement des adultes, près de 1 600 autres handicapés, enfants, adolescents et jeunes adultes, sont eux, placés dans le secteur conventionné. Logiquement, tout cela devrait amener ces établissements belges à se rapprocher des contraintes françaises. **Ces expatriations vous semblent-elles normales ?**

Non, cela me semble choquant dès lors que les familles y sont contraintes, ce qui est souvent le cas. Cela engendre des injustices affectives et sociales. C'est une grande souffrance de se séparer de son enfant handicapé, même s'il a

cap. J'ai été bouleversée par le témoignage de parents qui ont dû vendre leur appartement pour s'installer en Belgique près de leur enfant. Ou d'autres qui vivent dans le sud de la France, et ne peuvent voir leur qu'une fois tous les deux mois. C'est intolérable... Nous continuons à financer les créations prévues par le plan 2008-2016, avec un accent mis sur les places pour adultes, et un rééquilibrage territorial. Nous savons que ce sera encore largement insuffisant, mais nous avons énormément de difficultés à connaître les besoins exacts. Nous faisons remonter les données des maisons départementales des personnes handicapées pour les centraliser. **PROPOS RECUEILLIS PAR P. KRÉ.**

« *Le Monde* s'est opposé au fin de non-recevoir demandé de visiter, les familles étant, selon le directeur, « *réticentes à cette intrusion dans l'intimité pensionnaires* ». C'est au client-payer d'imposer un niveau d'exigence supérieur à ces structures commerciales, rappelle-t-on côté belge. La Sécurité sociale, par le biais de l'ARS (et qui concerne les enfants) ou des conseils généraux (pour les adultes) « *financent les yeux fermés* » regrette l'Unapei. Seuls douze départements ont exigé de ces établissements la signature de conventions de financement assorties de contraintes qualitatives. Convictions dont il était jusqu'alors difficile de contrôler la bonne application sur un territoire étranger... L'accord-cadre confiera une légitimité aux contrôles français, il a déjà permis un développement des contacts binationaux. Désormais, les départements français appellent parfois pour l'opérateur public belge avant placement dans tel ou tel établissement. Grande nouveauté. **PASCAL KRÉ.**